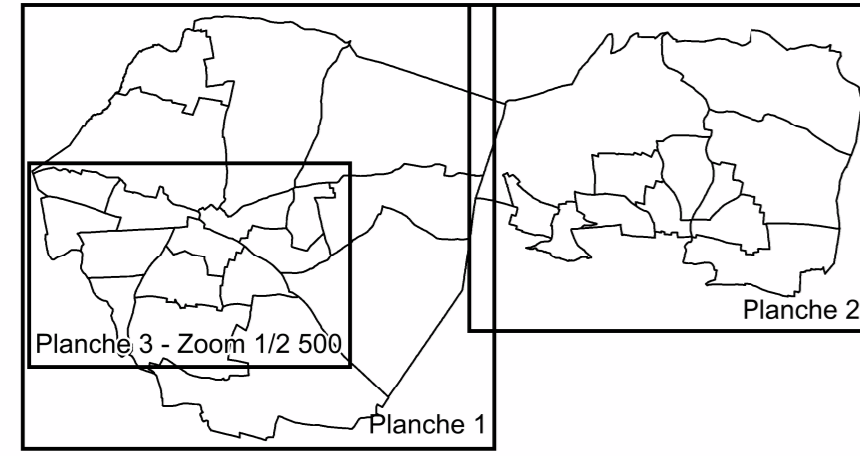


# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme Modification simplifiée n° 2

### Commune de Ruy-Montceau



#### 4.2.a. Documents graphiques du règlement


Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation  
de la modification simplifiée n° 2 du P.L.U.  
en date du 16 décembre 2024.

Planche 1 - Secteur Ruy  
Échelle 1/5000

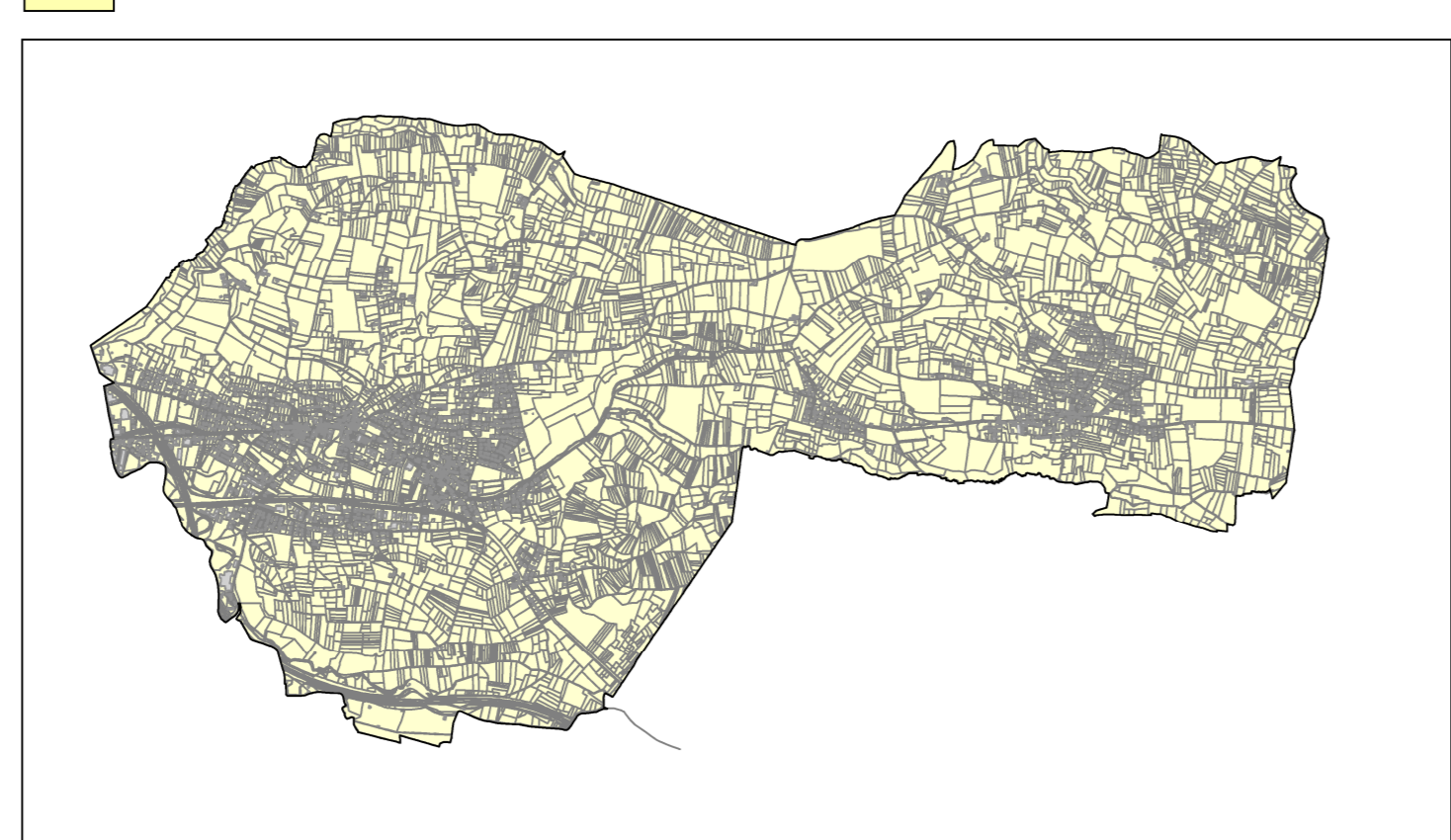
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Luc VERIAT



N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Supprimé par la modification n° 1		
2	Etagissement de l'avenue des Carrières	414 m <sup>2</sup>	Commune
3	Aménagement d'une voie nouvelle entre le giratoire de la Vieille Borne et la Vie de Bousseau	2 090 m <sup>2</sup>	Commune
4	Requalification de la Vie de Bousseau	815 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 870 m <sup>2</sup>	Commune
6	Extension du cimetière de Ruy	2 200 m <sup>2</sup>	Commune
7	Extension des équipements scolaires, périscolaires et de loisirs (y compris accès)	8 600 m <sup>2</sup>	Commune
8	Extension des équipements sportifs et de loisirs	16 100 m <sup>2</sup>	Commune
9	Installations, ouvrages, travaux et activités liés à l'infrastructure ferroviaire Lyon-Turin	78 100 m <sup>2</sup>	RF
10	Création d'une maison de la Chasse	1 240 m <sup>2</sup>	Commune



Exposition au risque de retrait-gonflement des sols argileux  
Issue de la cartographie du BRGM, échelle 1/50.000ème



#### LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de zone
- OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- pi Secteur de protection de captage (périètre immédiat)
- pr Secteur de protection de captage (périètre rapproché)
- pe Secteur de protection de captage (périètre éloigné)

#### ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense de Ruy
- Uac Zone agglomérée dense de Ruy de confortement des commerces
- Uab Zone agglomérée dense de Montceau
- Ub Zone d'extension des centres agglomérés
- Uc Zone urbaine d'extension de faible densité
- Uh Zone urbaine d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Ui Zone d'activités économiques
- Uia Zone d'activités économiques (constructibilité limitée)

#### ZONES A URBANISER

- AU Zone d'urbanisation future
- AUa Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUi Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités économiques

#### RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé (L.151-41-1°, 2° et 3° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération

#### AUTRES SERVITUDES

- Secteur de mixité sociale (L.151-15 du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Secteur réservé pour la réalisation de logements sociaux (L.151-41-4° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination équipement)
- Élément bâti remarquable du Paysage
- Périètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Espace Boisé Classé
- Zone humide
- Corridor écologique
- Élément Naturel Remarquable du Paysage
- Permis de construire soumis à la démolition du bâtiment

#### INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage
- Ligne Haute Tension
- Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du P.L.U.)

#### SECTEURS DE RISQUES NATURELS

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation de la Bourbre Moyenne  
valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)

- Zone inconstructible sauf exceptions
- Zone constructible sous conditions

Secteurs de risques naturels - classes de risques et types d'aléas  
traduisant la carte des aléas 1/5000. AIG/Géorisques, modifiée septembre 2016

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Ri Risque d'inondation en pied de versant
- Rt Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Rv Risque de ravinement et ruissellement sur versant
- Rg Risque de glissement de terrain
- Rp Risque de chute de pierres et de blocs
- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
- B1 Risque d'inondation en pied de versant
- B2 Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels (valant B1)
- Bv Risque de ravinement et ruissellement sur versant (valant B1)
- Bg Risque de glissement de terrain (valant B2)
- Bp Risque de chute de pierres et de blocs (valant Bp1)

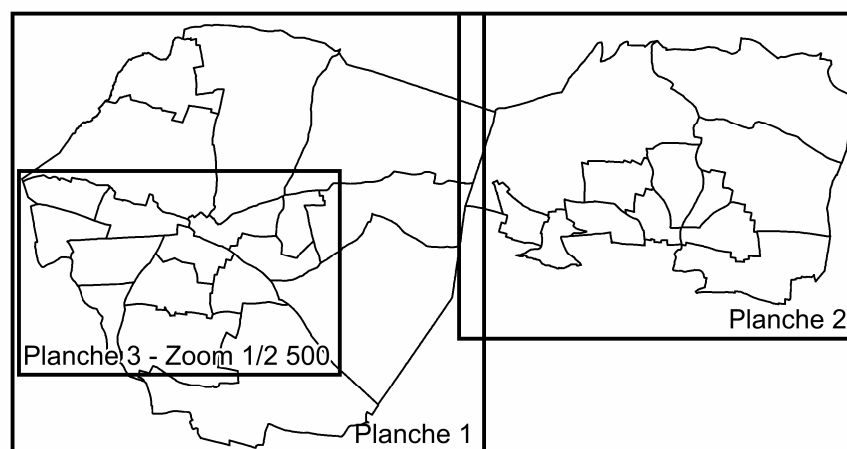
#### SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

- Canalisation de gaz (DN 100 - PMS 67,7 bar)
- SUP 2 et 3 : 5 mètres
- SUP 1 : 25 mètres
- Installation annexe à la canalisation de gaz
- SUP 2 et 3 : 6 mètres
- SUP 1 : 35 mètres

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme Modification simplifiée n° 2 Commune de Ruy-Montceau



### 4.2.b. Documents graphiques du règlement

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU en date du 16 décembre 2024.

#### Planche 2 - Secteur Montceau

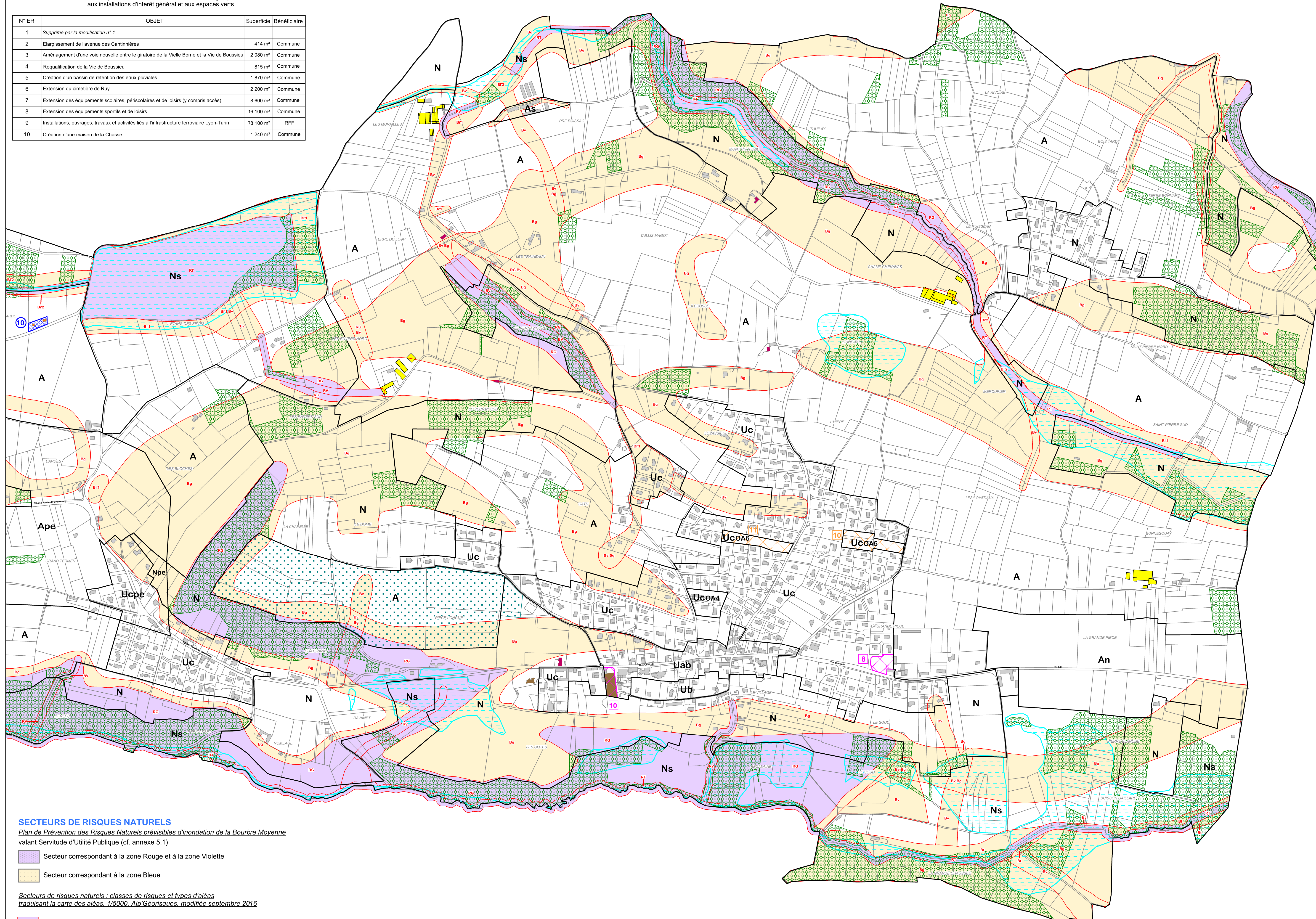
Echelle 1/5000

Pour le Maire et par suppléance,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Luc VERJAT



Ruy-Montceau

N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Supprimé par la modification n° 1		
2	Elargissement de l'avenue des Cantinières	414 m²	Commune
3	Aménagement d'une voie nouvelle entre le giratoire de la Vieille Borne et la Vie de Bousseieu	2 080 m²	Commune
4	Requalification de la Vie de Bousseieu	815 m²	Commune
5	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 870 m²	Commune
6	Extension du cimetière de Ruy	2 200 m²	Commune
7	Extension des équipements scolaires, périscolaires et de loisirs (y compris accès)	8 600 m²	Commune
8	Extension des équipements sportifs et de loisirs	16 100 m²	Commune
9	Installations, ouvrages, travaux et activités liés à l'infrastructure ferroviaire Lyon-Turin	78 100 m²	RFF
10	Création d'une maison de la Chasse	1 240 m²	Commune



### LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone  
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

pi Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)  
pr Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)  
pe Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

### ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense de Ruy
- Uac** Zone agglomérée dense de Ruy de confortement des commerces
- Uab** Zone agglomérée dense de Montceau
- Ub** Zone d'extension des centres agglomérés
- Uc** Zone urbaine d'extension de faible densité
- Uh** Zone urbaine d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Ui** Zone d'activités économiques
- Uia** Zone d'activités économiques (constructibilité limitée)

### ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- An** Zone agricole à enjeux environnementaux et paysagers
- As** Zone agricole d'intérêt scientifique et/ou à enjeux de milieux naturels

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée
- Ne** Zone naturelle d'équipements publics de sports et loisirs
- Ns** Zone naturelle d'intérêt scientifique et/ou à enjeux de milieux naturels

### ZONES A URBANISER

- AU** Zone d'urbanisation future
- AUa** Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUi** Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités économiques

### RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé (L151-41-1°, 2° et 3° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération

### AUTRES SERVITUDES

- Secteur de mixité sociale (L151-15 du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Secteur réservé pour la réalisation de logements sociaux (L151-41-4° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination équipement)
- Élément bâti remarquable du paysage
- Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Espace Boisé Classé
- Zone humide
- Corridor écologique
- Élément Naturel Remarquable du Paysage
- Permis de construire soumis à la démolition du bâtiment

### INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage
- Ligne Haute Tension
- Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

### SECTEURS DE RISQUES NATURELS

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la Bourbre Moyenne valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)

- Secteur correspondant à la zone Rouge et à la zone Violette
- Secteur correspondant à la zone Bleue

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, AIP Géorisques, modifiée septembre 2016

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- R1** Risque d'inondation en pied de versant
- RT** Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV** Risque de ravinement et ruissellement sur versant
- RG** Risque de glissement de terrain
- RP** Risque de chute de pierres et de blocs
- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
- B1** Risque d'inondation en pied de versant
- B2** Risque d'inondation en pied de versant
- Bt** Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels (valant B12)
- Bv** Risque de ravinement et ruissellement sur versant (valant Bv1)
- Bg** Risque de glissement de terrain (valant Bg2)
- Bp** Risque de chute de pierres et de blocs (valant Bp1)

### SECTEUR DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Canalisation de gaz (DN 100 - PMS 67,7 bar)
- Installation annexe à la canalisation de gaz
- SUP 2 et 3 : 5 mètres
- SUP 2 et 3 : 6 mètres
- SUP 1 : 25 mètres
- SUP 1 : 35 mètres

### Exposition au risque de retrait-gonflement des sols argileux issue de la cartographie du BRGM, échelle 1/50.000ème

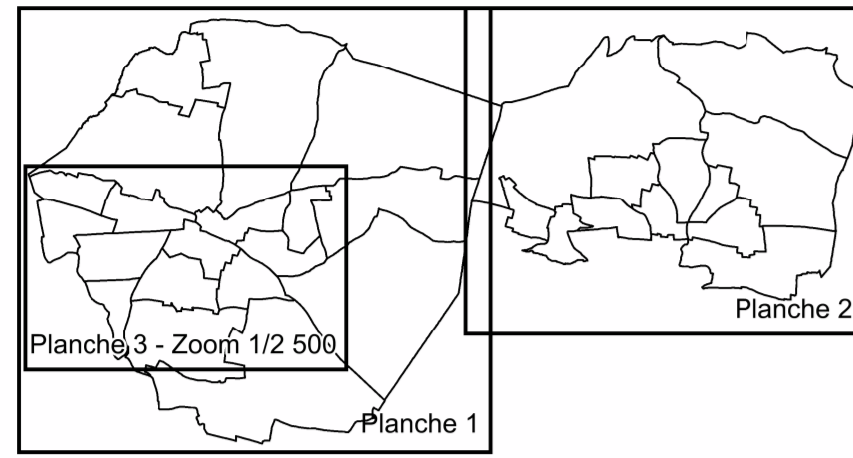
- Exposition faible



# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme  
Modification simplifiée n° 2

Commune de Ruy-Montceau



## 4.2.c. Documents graphiques du règlement

Planche 3 - Zoom sur le centre-bourg de Ruy

Echelle 1/2500

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU en date du 16 décembre 2024.

Pour le Maire et par suppléant, le 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Luc VERVAUT



### LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de zone
- pi Secteur de protection de captage (périmétre immédiat)
- OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- pr Secteur de protection de captage (périmétre rapproché)
- pe Secteur de protection de captage (périmétre éloigné)

### ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense de Ruy
- Uac Zone agglomérée dense de Ruy de confinement des commerces
- Uab Zone agglomérée dense de Montceau
- Ub Zone d'extension des centres agglomérés
- Uc Zone urbaine d'extension de faible densité
- Uh Zone urbaine d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Ui Zone d'activités économiques
- Uia Zone d'activités économiques (constructibilité limitée)

### ZONES A URBAINISER

- AU Zone d'urbanisation future
- AUa Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUu Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités économiques

### RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé (L151-41-1°, 2° et 3° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération

### AUTRES SERVITUDES

- Secteur de mixité sociale (L151-41-1° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Secteur réservé pour la réalisation de logements sociaux (L151-41-1° du code de l'urbanisme)
- Numéro de l'opération
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Élément bâti remarquable du Paysage
- Périmétre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Espace Boisé Classé
- Zone humide
- Corridor écologique
- Élément Naturel Remarquable du Paysage

### INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage
- Ligne Haute Tension
- Secteur de vulnérabilités sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'annexe préfectorale présentée en pièce annexe du PLU)


### SECTEURS DE RISQUES NATURELS

- Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la Bourne Moyenne valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)
- Zone inconstructible sauf exceptions
- Zone constructible sous conditions

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- Rf Risque d'inondation en pied de versant
- Rf1 Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Rv Risque de ravinement et ruissellement sur versant
- Rg Risque de glissement de terrain
- Rp Risque de chute de pierres et de blocs
- Secteur "inconstructible sous conditions spéciales" (B)
- Bf1 Risque d'inondation en pied de versant
- Bf2 Risque d'inondation en pied de versant
- Bt Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels (valant Bf2)
- Bv Risque de ravinement et ruissellement sur versant (valant Bv1)
- Bg1 Risque de glissement de terrain (valant Bg2)
- Bg2 Risque de chute de pierres et de blocs (valant Bp1)

### SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses
- Canalisation de gaz (DN 100 - PMS 67,7 bar)
- SUP 2 et 3 : 5 mètres
- SUP 1 : 25 mètres
- Installation annexée à la canalisation de gaz
- SUP 2 et 3 : 6 mètres
- SUP 1 : 35 mètres



Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Supprimé par la modification n° 1		
2	Elargissement de l'avenue des Cantonniers	414 m²	Commune
3	Aménagement d'une voie nouvelle entre la giratoire de la Vieille Borne et la Vie de Bouzeau	2 090 m²	Commune
4	Requalification de la Vie de Bouzeau	815 m²	Commune
5	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 876 m²	Commune
6	Extension du cimetière de Ruy	2 200 m²	Commune
7	Extension des équipements scolaires, périscolaires et de loisirs (y compris acoés)	8 800 m²	Commune
8	Extension des équipements sportifs et de loisirs	16 100 m²	Commune
9	Installations, ouvrages, travaux et activités liés à l'infrastructure ferroviaire Lyon-Turin	78 100 m²	RFF
10	Création d'une maison de la Chasse	1 240 m²	Commune

Exposition au risque de retrait-conffement des sols argileux  
Issue de la cartographie du BRGM, échelle 1/50.000ème



# P.L.U.

---

Plan Local d'Urbanisme

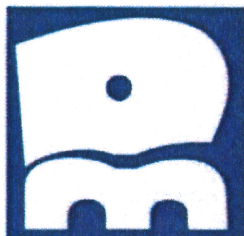
***Commune de Ruy-Montceau***

## **4.2.d Documents graphiques du règlement Zones d'assainissement collectif / non collectif**

---



Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation du PLU  
en date du 03 octobre 2016.

Le Maire,  
GUY RABUEL

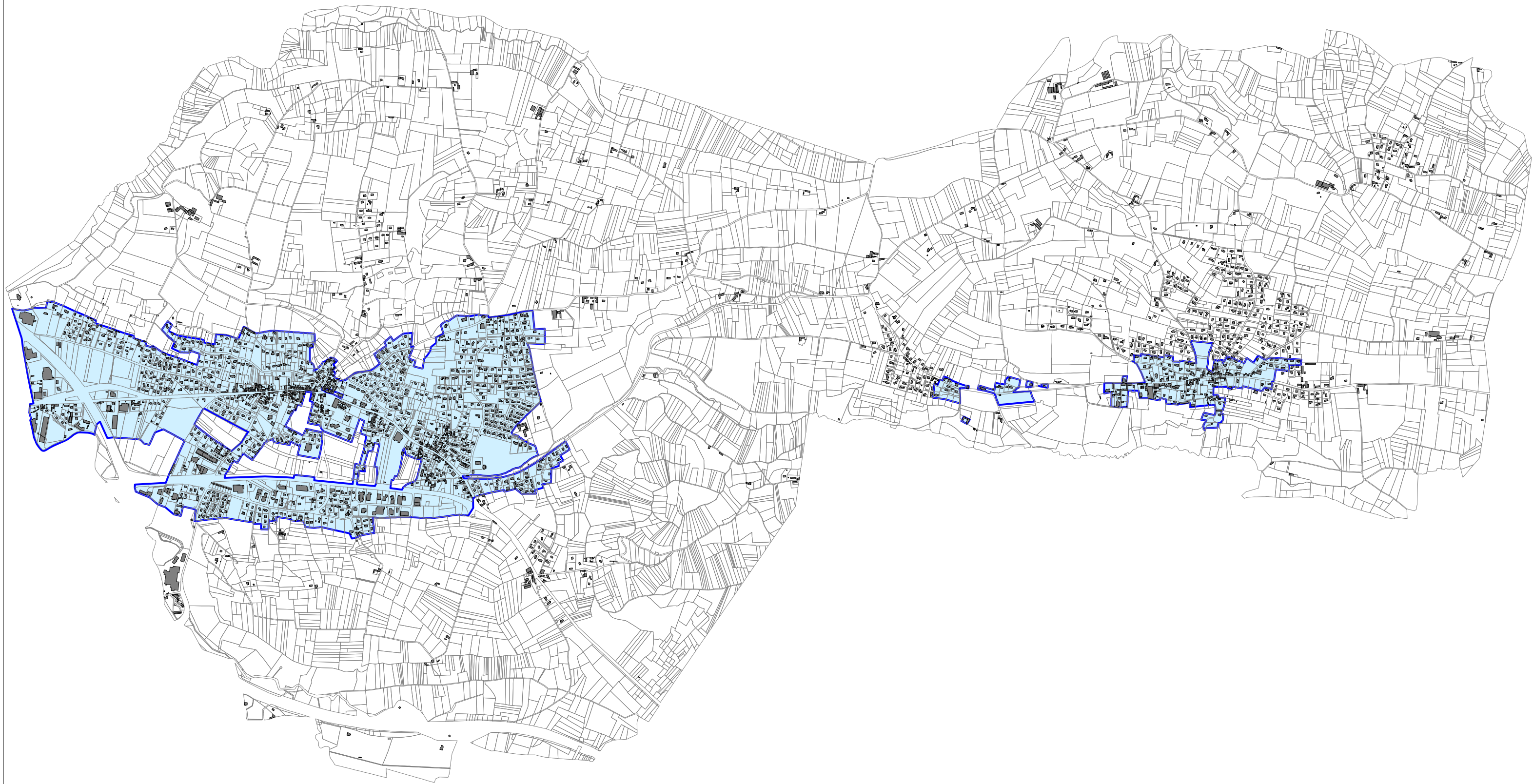


Ruy Montceau

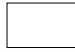
**Légende :**

-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non-collectif


Echelle 1 / 20 000

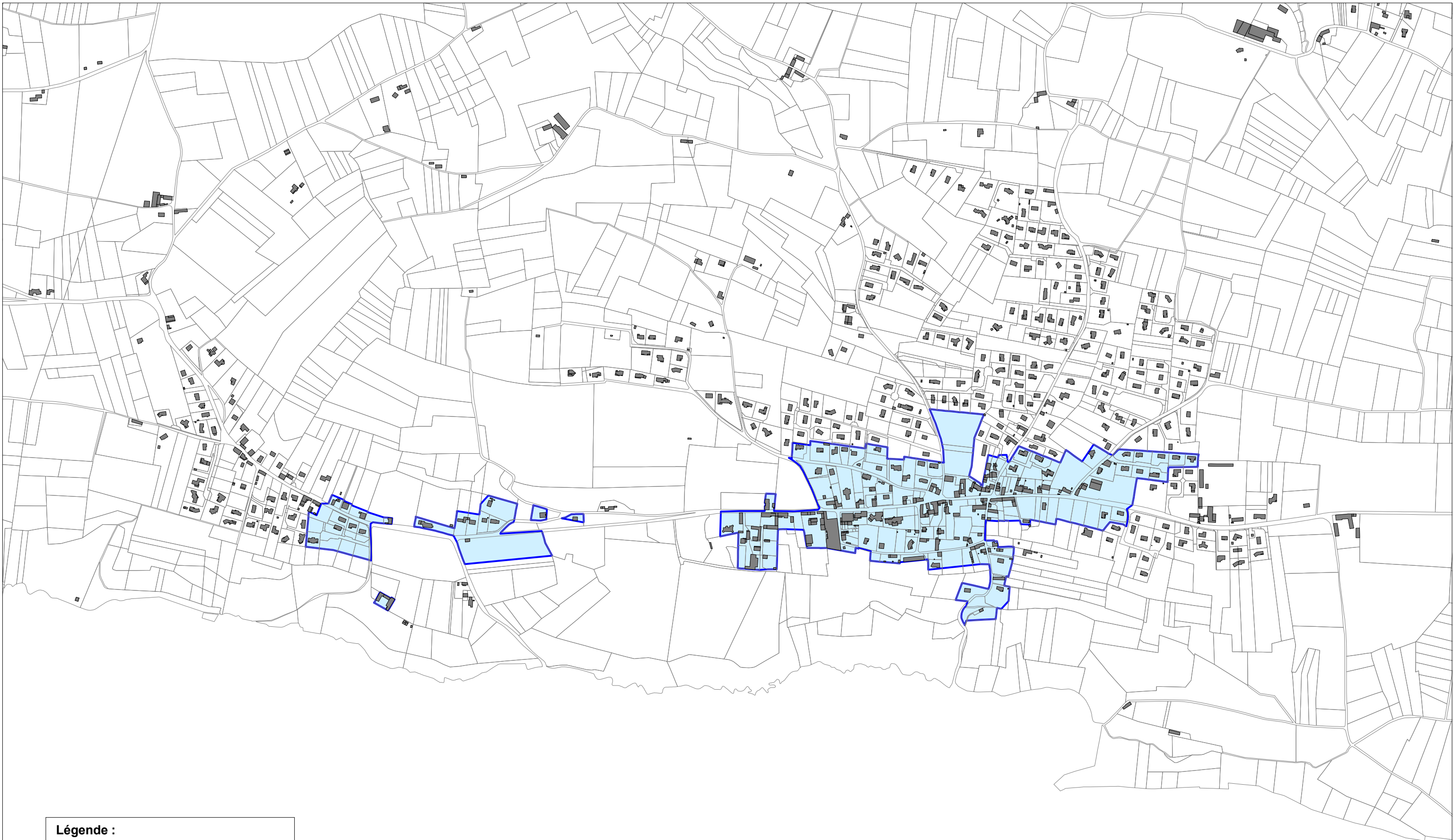


**Légende :**



-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non-collectif

250 mètres





**Légende :**

-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non-collectif

250 mètres

